

Ceux qui ne voudront pas souscrire pour un lot, mais qui voudront contribuer, soit en argent, soit par travail jusqu'à la concurrence de vingt quatre francs ou d'une livre courant pour le moins, auront droit d'usage du dit chemin.

Tous les deniers ainsi prélevés, le prix d'achat de la dite terre, des droits seigneuriaux comme susdits et la dite commission de cinq pour cent déduite seront employés à faire faire le dit chemin et ponts qui s'y trouveront et à retirer les eaux en autant que les deniers ainsi prélevés y pourront suffir, dans la proportion suivante.

116 lots à £25	—————	£2900	”	”	
Commission à 5 pr. ct.	— — — — — 145	}	1745	”	”
Prix de la terre	— — — — — 1500				
Droits Seigneuriaux	— — — — — 100				
BALANCE pour payer les frais d'ar-					
pentages et autres contingens, pour faire					
le chemin, ponts, &c.	— — — — —	£1155	”	”	

Le dit Fidei-Commissaire, rendra compte dans les papiers publics de la Recette et emplois des deniers de la présente souscription. Pour la commodité des travailleurs, l'usage des lots est réservé jusqu'au premier de Novembre prochain, et d'ici à ce tems les souscripteurs seront déchargés de l'entretien des clotures de ligne auxquelles la dite terre peut-être sujette, il est bien entendu qu'aucun des souscripteurs et autres qui contribueront à faire le dit chemin ne prétendront être déchargés de travailler aux autres chemins publics auxquels leurs autres possessions peuvent être sujettes.

L'an mil huit cent dix, le vingt huit d'Avril, les notaires soussignés se sont exprès transportés en la ville et Faux-bourg Ste. Marie en la demeure des divers ci après nommés, aux fins que mentionnées ci-dessus et leur ayant communiqué et donné lecture des conditions ci devant exprimées, ont chacun respectivement dit et déclaré les avoir pour agréables, consentent et accordent de s'y conformer, et ont chacun en droit, soi souscrit pour le ou les lots ci après mentionnés ainsi qu'il en suit, savoir : —

L'honorable Pierre Louis Panet, Ecuier, a souscrit pour un lot, en foi de quoi il a signé.